

# Vendredi 28 juin, opération « Light off » organisée par Extinction Rebellion 22

*Plusieurs membres d'Extinction Rebellion 22 ont mené une action non violente « Light Off » jeudi 27 juin à 2 heures du matin dans la zone commerciale de Langueux et le centre-ville de Saint-Brieuc. Munis de perches, ils ont éteint les éclairages extérieurs de 33 boutiques et collé une note d'information sur les vitrines pour sensibiliser les commerçants et les inciter à respecter la loi.*

L'éclairage

artificiel est une source de perturbation pour la biodiversité (modification du système proie/prédateur, perturbation des cycles

de reproduction, des migrations...) et représente un gaspillage énergétique considérable.

L'article

L.583-1 du code de l'environnement du 12 juillet 2010 ainsi que

l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la réduction des nuisances lumineuses prescrivent l'extinction des éclairages artificiels la nuit entre 1 heure et 7 heures du matin.

Des

opérations « Light off » ont également été organisées en juin et juillet dans les villes de Lamballe, Dinan et Lannion.

D'autres actions de ce type auront lieu dans les Côtes d'Armor dans les mois à venir pour que tous les commerces prennent conscience de l'enjeu et fassent la démarche d'éteindre par eux

même leurs éclairages artificiels la nuit.

**En**

**Bretagne, en France, et partout dans le monde, la mobilisation doit**

**se poursuivre et croître, pour aboutir à une prise de conscience**

**massive et à la mise en œuvre de la transformation formidable qui**

**s'impose pour défendre le vivant. Nous invitons chaque être humain à se joindre à nous, à entrer en rébellion, pour ne plus**

**se contenter de regarder brûler notre maison.**

**Contexte :**

*Lancé le 31 octobre 2018 à Londres, Extinction Rebellion est désormais présent dans une cinquantaine de pays.*

***Extinction Rebellion France** (abrégé XR France) est la branche française du mouvement international. XR France a commencé à s'organiser à partir de novembre 2018 et est officiellement **entré en rébellion le 24 mars 2019**. Elle a organisé depuis plusieurs actions de désobéissance civile. Extinction Rebellion s'appuie sur **dix principes**, qui incluent : l'action non violente, le respect des individus et une participation équitable, l'autonomie et la décentralisation pour une mobilisation de masse organisée, la construction d'une culture régénératrice favorisant la résilience.*

***Extinction Rebellion 22** est née le 11 mai 2019 à Saint-Brieuc. Des groupes de citoyens se forment actuellement dans plusieurs villes et villages des Côtes d'Armor pour porter la rébellion.*

**Les revendications :**

*1. La reconnaissance de la gravité et de l'urgence des crises écologiques actuelles et une communication honnête sur le sujet ;*

2. La réduction immédiate des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone en 2025, grâce à une réduction de la consommation et une descente énergétique planifiée ;

3. L'arrêt immédiat de la destruction des écosystèmes océaniques et terrestres, à l'origine d'une extinction massive du monde vivant ; La création d'une assemblée citoyenne chargée de décider des mesures à mettre en place pour atteindre ces objectifs et garante d'une transition juste et équitable.

4. La création d'une assemblée citoyenne chargée de décider des mesures à mettre en place pour atteindre ces objectifs et garante d'une transition juste et équitable.

### **Pour en savoir plus**

– Sur XR France :

<https://extinctionrebellion.fr>

; <https://www.facebook.com/xrfrance/>

–

Sur XR Bretagne : <https://www.facebook.com/xrbretagne/>

–

Pour visionner la vidéo du Light Off :

<https://www.facebook.com/leCanardRefractaire>

–

Sur l'article L.583-1 du Code de l'environnement :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000022496023&idSectionTA=LEGISCTA000022496025&cidTexte=LEGITEX000006074220&dateTexte=20190704>

–

Sur l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/27/TREP1831126A/jo/texte>

*Créons les*

*conditions d'un monde habitable pour les générations futures*

*et  
toutes les espèces vivantes.*